

Annulation

Toute annulation totale ou partielle, du fait du participant, doit être notifiée par courrier recommandé. Elle entraînera une retenue forfaitaire correspondant au montant du 1^{er} acompte versé, si elle intervient plus de 90 jours avant le départ.

La retenue sera de 70 % du coût du séjour, en cas de notification de l'annulation moins de 30 jours avant le départ.

Elle sera de 90 % du coût du séjour, en cas de notification de l'annulation de moins de 13 jours avant le départ.

En cas de non présentation le jour du départ ou, pour les séjours à l'étranger, si le participant a omis de se mettre en conformité avec les formalités de police, la retenue sera de 100 % du coût du séjour.

Toute interruption de séjour quel qu'en soit le motif et/ou toute renonciation à certaines prestations comprises dans le forfait, ne pourront faire l'objet d'un remboursement de notre part.

La réalisation d'un séjour est conditionnée par le nombre de participants inscrits. Si ce nombre était insuffisant ou en cas de force majeure (sécurité des participants ou phénomène naturel imprévisible), nous pourrions être amenés à annuler un séjour. Dans ce cas nous proposerons une solution de remplacement équivalente ou le remboursement des sommes versées.

Convocation

Une *pochette-séjour* est adressée environ un mois avant le départ contenant les coordonnées du séjour, les consignes pour le voyage, la liste des documents à compléter et à **nous remettre à la date mentionnée**, au plus tard 48h avant le départ, accompagnée des ordonnances originales, des certificats médicaux, ainsi que des semainiers sécurisés et piluliers journaliers nominatifs, avec photos.

Nos équipes sont chargées de suivre des protocoles précis en cas de visites médicales, d'hospitalisation, de rapatriement sanitaire ou d'hospitalisation prolongée après le séjour. Nous nous réservons le droit de refuser le départ d'un participant ou de le rapatrier à vos frais pendant le séjour et sans pouvoir prétendre à aucun remboursement de notre part, si la *pochette-séjour* est incomplète, si des informations médicales ont été omises par manque de vigilance ou s'il y a non présentation des certificats demandés.

Au retour, la pochette-séjour est remise dans la valise du vacancier avec tous les documents administratifs et médicaux, y compris le compte rendu des soins et interventions éventuellement survenus sur place, accompagné des nouvelles prescriptions.

Pendant les séjours, nous assurons **une permanence téléphonique 24h/24 et 7j/7**.

Trousseau

Le linge, en quantité suffisante pour toute la durée du séjour, doit être impérativement marqué et préparé en fonction des besoins du participant. Une liste-type vous sera remise. Elle n'a pas une valeur exhaustive et constitue uniquement un aide-mémoire.

Pour les personnes souffrant d'énurésie ou d'encoprésie, prévoir un trousseau adéquat avec OBLIGATOIREMENT un jeu de 3 alèses.

Pour les séjours d'une durée inférieure à 9 nuits, le linge ne sera pas lavé, sauf en cas d'incident majeur.

Si le linge n'est pas marqué, nous serons dégagés de toutes responsabilités en cas de perte.

Discipline – Retour Anticipé

Nous nous réservons le droit de donner un avertissement, puis de renvoyer tout participant dont la conduite sur place sera jugée inacceptable ou pouvant mettre en jeu la sécurité des ressortissants du groupe. Dans le cas d'un délit reconnu, le participant pourra être renvoyé immédiatement. La décision appartient seule, à Idétour. En cas de renvoi disciplinaire ou de retour anticipé, pour quelque raison que ce soit, les frais de retour seront à la charge des personnes légalement responsables du participant.

Traitement Médicaux

Joindre OBLIGATOIREMENT l'original de l'ordonnance avec les médicaments pour toute la durée du séjour. Aucune photocopie d'ordonnance ne sera acceptée.

Un **semainier sécurisé nominatif** devra être préparé pour chaque semaine de séjour avec la posologie prescrite (obligatoire pour 8 jours minimum). Dans une enveloppe séparée (ou dans un pilulier journalier), prévoir les médicaments du jour du départ et du lendemain (matin, midi et soir) et en cas d'un voyage de nuit ou sur 2 jours. Pour tout participant dont le traitement médical ne sera pas préparé, nous ferons appel à un professionnel de santé et l'acte vous sera facturé en fin de séjour. Dans le cas où un participant nécessiterait des soins demandant l'intervention d'un infirmier libéral (injections, pansements ...) ou d'un kinésithérapeute, nous vous demandons de nous en informer au moment de l'inscription.

Frais Médicaux

Lors d'une visite médicale, si la personne n'a pas suffisamment d'argent avec lui pour assumer les frais, nous avancerons les fonds. Pendant le séjour ou au plus tard à son issue, nous vous demanderons le remboursement des sommes sur présentation d'une facture et des feuilles de soins, qui seront retournées à réception du paiement.

Frais Personnels

Les participants désirant pratiquer des sorties extérieures non incluses doivent prévoir la participation au financement. En cas d'avance pour frais médicaux qui pourrait être faite pendant les séjours, elle devra être remboursée dès réception de la facture. Les dépenses à caractère personnel sont à la charge du participant.

Argent de Poche

Le participant devra prévoir une somme suffisante afin de pourvoir à ses dépenses personnelles, notamment pour participer aux frais de visites lors de certaines sorties en option.

Selon votre convenance, cet argent pourra être confié au directeur avant le départ dans une enveloppe nominative non scellée, mentionnant le montant déposé. Il pourra aussi être laissé à la disposition du participant, sous sa propre responsabilité.

Encadrement

Pour chaque séjour, notre équipe est composée d'un(e) directeur/trice de séjour dûment diplômé(e) du BAFD, d'une responsable d'animation, d'un(e) assistant/te sanitaire (selon le nombre de participants inscrits) et d'animateurs/trices (selon les publics accueillis). Ce sont essentiellement des étudiants (en carrières sanitaires et sociales, en carrières para-médicales ou psychologiques ou en carrières de l'animation socio-culturelle). Ils sont au minimum titulaires du PSC1, avec ou sans BAFA.

Avant chaque séjour, nous organisons des sessions de formation avec l'ensemble du personnel, ainsi que des réunions de préparation des séjours.

Pendant tous les séjours, nous assurons une **permanence téléphonique 24h/24h** et les directeurs/trices restent en contact régulièrement avec nous.

Un service d'information aux parents sera tenu à votre disposition pendant les séjours.

Droit à l'image

Nous nous réservons le droit d'utiliser les photos prises lors des séjours pour illustrer des documents publiés, sauf avis contraire dûment signifié par courrier, au plus tard un mois à l'issue du séjour.